



JE VOTE
POUR UNE CGT TOUT-TERRAIN !

FÉDÉRATION
DES CHEMINOTS



TECHNIS

élections

- CSE -

DU 20 AU 27 MAI 2025

ÉLECTIONS CSE TECHNIS



Depuis des décennies, **la CGT des Cheminots mène le combat** pour sauvegarder et développer un transport public de marchandises par rail. Le scénario de discontinuité, prémédité par la direction SNCF et les gouvernements successifs, a vu la création de 2 entités de droit privé au 1er janvier 2025, dénommées **HEXAFRET ET TECHNIS**.

C'est à l'initiative de la Fédération CGT des cheminots et grâce au rapport de forces instauré par les cheminots que **2 accords dits « de transition » ont cependant été gagnés** pour une durée de 3 ans afin de garantir la continuité des droits des cheminots transférés dans ces 2 entités. Ces accords constituent un «filet de sécurité» dans une situation évidemment complexe.

La CGT continue de contester la liquidation de notre outil public et poursuit d'ores et déjà la bataille pour le retour à un transport de marchandises par fer, dans une **entreprise publique unique : la SNCF**.

LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS REVENDIQUE :

LA MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL CHEMINOT (NSTC) applicable à tous les cheminots de la SNCF, de ses filiales et de la branche.

Rassembler les cheminots dans un cadre social de haut niveau quelle que soit leur entreprise.

Cela va nécessiter la construction de luttes locales et nationales. Le projet "NSTC" est composé de droits collectifs et de garanties individuelles regroupés en 6 grands blocs reprenant chacun des axes revendicatifs :

- **La rémunération** • **La protection sociale** • **Le temps de travail**
 - **Les conditions de travail** • **Les droits sociaux**
 - **La formation et le déroulement de carrière**





CHEMINOTS DE TECHNIS : DES REVENDICATIONS QUOTIDIENNES À SATISFAIRE !

- Imposer des cadres d'Organisation par établissement, seul outil permettant une visibilité et une maîtrise des postes et embauches nécessaires.
- Exiger la régularisation des cheminots intérimaires et en CDD déjà en poste.
- Exiger des embauches à la hauteur de la charge de travail, et ce, par atelier.
- Les charges de travail à Technis sont réparties comme suit : 70% hexafret, 15% ter/Intercités, 15% prestataires extérieurs. Exiger l'arrêt de Masteris et revendiquer le développement de pôles d'affaires SNCF pilotés par La SA Voyageurs et l'ingénierie du Matériel.
- Améliorer nos roulements et l'organisation du travail afin de réduire le travail de nuit et de week-end.
- Maîtriser les approvisionnements en matériel et outillage collectifs qui font cruellement défaut.
- Arrêt de la polyvalence accrue dans les organisations de travail.
- Mise en place d'une formation professionnelle initiale et continue afin d'effectuer la maintenance dans de bonnes conditions et donner de la consistance à nos métiers.

LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS.

C'est bon pour TECHNIS, c'est bon pour HEXAFRET.

L'État doit financer l'embranchement des deux principaux ports de France que sont Marseille et le Havre, au réseau ferré national, en les connectant aux triages ferroviaires existants.

Dans un calendrier défini, l'ensemble des ports français doivent faire l'objet du même investissement ;

Nous exigeons la réouverture du tri par gravité sur l'ensemble des triages permettant le développement du wagon isolé ;

Le gouvernement doit produire une loi qui oblige les grands logisticiens comme Chronopost et Amazon à basculer 25 % de leur volume transporté sur le train. Dans ce cas, le financement des embranchements devra aussi être à la charge de l'État ;

Les trains postaux doivent être remis sur les rails ;

L'État doit retravailler une filière industrielle ferroviaire solide, avec comme premier acte concret le raccordement au réseau ferré national de l'usine Valdunes dans le Nord (productrice unique de roues et d'essieux en France), permettant d'irriguer les 16 sites d'Alstom sur le territoire, chargés de l'assemblage des trains ;

L'État et la direction SNCF doivent relancer le train des primeurs entre Perpignan et Rungis, c'est possible.



4

QUE LES ACCORDS DE MAINTIEN DES DROITS SOCIAUX perdurent au-delà de la période considérée.

Le rapport de forces amorcé le 21 novembre 2024 a permis d'obtenir la « sécurisation » pour 36 mois des droits des cheminots transférés dans les 2 entités du FRET.

Pourquoi limiter dans le temps le bénéfice des droits issus de la réglementation SNCF ?

La CGT exige le prolongement indéterminé de ces dispositions.

CANDIDATS CGT

EXÉCUTION TITULAIRES

SBABTI Mehdi
DUQUESNOY Alexis
VOLET Fabrice
TONDU Kurt
RATTEZ Kevin
LABOUCARIE Julien

Drancy

Méricourt

Dijon

Thionville

Méricourt

Thionville

EXÉCUTION SUPPLÉANTS

TONDU Kurt
VOLET Fabrice
DUQUESNOY Alexis
SBABTI Mehdi
GALLAIRE Christophe
GIGNON Michel

Thionville

Dijon

Méricourt

Drancy

Thionville

Méricourt

MAÎTRISES TITULAIRES

CHENEVIER Laurent
RODRIGUEZ Christophe
HANNEDOUCHE Guillaume
VILLANI Olivier
SIMON Yohan

Dijon

Miramas

Méricourt

Miramas

Feyzin

MAÎTRISES SUPPLÉANTS

VIGNE Cyril
GUERARDEL Franck
BILLOIR Martial
DUQUESNOY Cyril
BOISSELET Alexandre

Miramas

Méricourt

Dijon

Méricourt

Dijon

Plus globalement, POURSUIVONS LA BATAILLE CONTRE LA CONCURRENCE ET CONTRE LA PRIVATISATION DE TOUTE LA SNCF !

VOTER CGT C'EST VOTER POUR LA PROXIMITÉ ET LE QUOTIDIEN !

DU 20 AU 27 MAI 2025,

JE VOTE POUR UNE CGT TOUT TERRAIN !

